

Le dioxyde de titane bientôt interdit dans les produits alimentaires?

Si ce colorant (E171) est sur la sellette, c'est parce qu'il est la plupart du temps présent sous forme nanoparticulaire. Cette taille infinitésimale lui confère, comme à toutes les nanoparticules, des potentialités toxiques particulières. Outre les produits alimentaires, visés par l'interdiction, il est aussi présent dans certains cosmétiques et dans plus de 4000 médicaments, comme le révélait Que Choisir il y a deux ans (voir également notre article dans la gazette de mars 2017)

UFC-Que Choisir

AL du Parc-Chevreuse
Association à but non lucratif
affiliée n°789
Siège social :
Mairie place Yvon Hesnault
78320 LEVIS ST NOM
contact@parc-chevreuse.
ufcquechoisir.fr
www.ufc-parc-chevreuse.org



Vous recevez cette lettre car vous êtes adhérent à notre association locale. Pour ne plus la recevoir, adressez-nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou cliquez sur le lien

[DESINSCRIPTION](#)

Pénuries de médicaments: la santé publique menacée



L'indisponibilité des médicaments et vaccins est un phénomène de plus en plus préoccupant : en 2017, plus de 500 médicaments essentiels ont été signalés en tension ou rupture d'approvisionnement, **soit 30 % de plus qu'en 2016**. Sont concernés des médicaments de première importance dans notre arsenal thérapeutique, notamment des anticancéreux, des vaccins et des antibiotiques.

Ces ruptures conduisent à des pertes de chance inacceptables pour les patients et mettent en danger la qualité et le fonctionnement de notre système de santé.

Du fait de la délocalisation à l'étranger de la plupart des structures de production de médicaments, c'est l'indépendance sanitaire de notre pays qui est désormais remise en cause.

Face au défaut de transparence sur les origines de ces pénuries et les responsabilités en jeu, la défiance s'accroît entre les acteurs de la chaîne du médicament, du fabricant au pharmacien, en passant par les dépositaires, les grossistes-répartiteurs et les prescripteurs.

- Comment prévenir les pénuries résultant de difficultés de production ?
- Comment restaurer la confiance entre les acteurs de la chaîne de distribution du médicament ?

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles la [mission d'information](#) s'est attaquée à répondre.

<http://www.senat.fr/rap/r17-737/r17-737-syn.pdf>

Renouvellement de son inscription à BlocTel, mieux vaut le faire !

Si vous avez fait partie des premiers inscrits sur la liste antidémarchage téléphonique BlocTel, vous avez dû recevoir un mail vous proposant de renouveler votre inscription.

Même si le système est loin d'avoir démontré son efficacité, faute d'une volonté politique suffisante et d'un manque de contrôle et de sanctions, nous vous conseillons de le faire, en vous connectant à votre compte sur le site bloctel.gouv.fr, procédure simple et gratuite.

Cette disposition avait été prévue dès le lancement du dispositif, en 2016 afin de limiter les risques d'obsolescence de la liste.

En début d'année, une nouvelle proposition de loi visant à mieux encadrer le démarchage téléphonique a bien été adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat mais, à ce stade, elle risque plus d'aggraver la situation que de l'améliorer puisqu'elle vise à donner plus de pouvoir aux entreprises pour démarcher les personnes inscrites sur BlocTel. Les concertations entre les représentants des consommateurs et les professionnels du secteur ont, pour le moment, échoué et, en l'état, le fait d'être inscrit sur BlocTel ne constitue en aucun cas une garantie de ne plus recevoir d'appels intempestifs.



